

Département  
**VENDÉE**  
Commune  
**SAINTE-FOY (85150)**

Procès-verbal  
**Séance du Conseil Municipal du 11 septembre 2024**

**DELIBERATION N° 1**

**2024\_09\_01 : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA RÉNOVATION DU FOYER RURAL**

**Rapporteur** : Monsieur le Maire, Noël VERDON

L'assemblée est informée des résultats de l'appel d'offres qui a été lancé pour les travaux de rénovation du Foyer Rural :

<b>Lot</b>	<b>Estimation</b>	<b>Entreprise retenue</b>	<b>Devis HT</b>
1 Démolition - Gros œuvre	71 900.00 €	INFRUCTUEUX	000 €
2 Charpente bois	8 400.00 €	INFRUCTUEUX	000 €
3 Étanchéité	78 000.00 €	<b>VENDÉE ÉTANCHÉITÉ</b>	<b>112 123.00 €</b>
4 Serrurerie	7 000.00 €	INFRUCTUEUX	000 €
5 Menuiseries extérieures	35 900.00 €	<b>SERRURERIE LUCONNAISE</b>	<b>33 170.03 €</b>
6 Menuiseries intérieures bois	30 000.00 €	<b>Michel GABORIEAU</b>	<b>40 490.00 €</b>
7 Cloisons - plafonds	53 400.00 €	<b>Sarl GUIGNÉ</b>	<b>72 560.56 €</b>
8 Revêtements de sols scellés	21 000.00 €	INFRUCTUEUX	000 €
9 Panneaux isothermes	5 000.00 €	<b>OUEST ISO FRIGO</b>	<b>5 246.98 €</b>
10 Peinture	64 000.00 €	INFRUCTUEUX	000 €
11 Nettoyage	1 000.00 €	<b>ODI SERVICE PRO</b>	<b>2 130.00 €</b>
12 Électricité	75 000.00 €	<b>SNGE</b>	<b>56 400.00 €</b>
13 Chauffage – ventilation - plomberie	297 000.00 €	<b>AJS CLIMATIC</b>	<b>297 000.00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>747 600.00 €</b>		<b>625 853.27 €</b>

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu le décret n°2022-767 du 2 mai 2022 du Code de la commande publique ;  
Vu la délibération municipale n°2023\_10\_07, en date du 11 octobre 2023, adoptant l'opération de rénovation du Foyer Rural et la passation des marchés publics ;

Vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé à la publication le 9 juillet 2024, et fixant au 3 septembre 2024, à 12h00, la date limite de réception des offres au marché de travaux pour la Rénovation du Foyer Rural de la Commune ;

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offre du 10 septembre 2024.

A la consultation, 21 entreprises ont candidaté. L'analyse des offres est intervenue et a permis de désigner l'attributaire de 8 lots et 5 lots ont été déclarés infructueux.

Les critères de jugement étaient les suivants : Prix 40% / Valeur technique 60 %.

Le conseil municipal décide d'attribuer les 8 lots pour un montant de 619 120.57 €HT aux prestataires ci-dessus et de relancer une consultation pour les 5 lots infructueux.

\*\*\*\*\*

## **DELIBERATION N° 2**

### **2024\_09\_02 : MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT POUR LA RENOVATION DU FOYER RURAL**

**Rapporteur** : Madame Audrey FRANCHETEAU, la Première adjointe

Rappel du contexte : La Commune de SAINTE-FOY souhaite reconsidérer l'organisation intérieure du foyer rural et permettre ainsi d'optimiser, indépendamment ou globalement, l'utilisation des différents espaces. Le Foyer Rural est identifié comme étant un gouffre énergétique et la commune souhaite réaliser des travaux de rénovation énergétique afin d'en améliorer la performance.

Le bâtiment comprend :

- un ensemble de salles compartimenté en 4 salles distinctes et/ou modulables pouvant accueillir un total de 442 personnes,
- une cuisine
- des sanitaires, des locaux de rangements, des locaux techniques...

La surface utile totale est de 794 m<sup>2</sup>.

A cette occasion seront réalisés des travaux de rénovation énergétique (changement des menuiseries, réalisation d'une isolation thermique par l'extérieur, installation d'une VMC double flux, changement du système de chauffage), de mise aux normes, d'embellissement, de confort acoustique, de vérification de l'état des toitures, des chéneaux, etc.

#### **Calendrier prévisionnel :**

Début prévisionnel des opérations : 01.10.2024

Fin prévisionnelle des opérations : 31.05.2025

#### **Etat d'avancement du projet :**

- Avant-projet sommaire (APS) réalisé

#### **Coût estimatif global :**

Le montant prévisionnel de cette opération est estimé à 888 720.00 € HT :

- Maîtrise d'œuvre : 74 060 € HT
- Etude de faisabilité : 4 000 € HT
- Travaux gros œuvre : 71 900 € HT
- Travaux isolation : 144 800 € HT

- Remplacement menuiseries : 65 900 € HT
- Sol et peinture : 85 000 € HT
- Travaux fluides : 372 000 € HT
- Nettoyage : 1 000 € HT
- Imprévus : 74 060 € HT

**Plan de financement prévisionnel :**

Fond vert	180 452,50 €
DETR/DSIL (30%)	266 616,00 €
Région (20%) plafonné <i>(sur la Réno Energ – 632 000 € HT)</i>	50 000,00 €
Département (20%) plafonné à 700 000€ de travaux	140 000,00 €
Les Sables d’O. Agglomération : Fonds de concours (8.32 %)	73 907,50 €
Autofinancement (20 %)	<u>177 744,00 €</u>
<b>TOTAL FINANCEMENT</b>	<b>888 720,00 €</b>

\*\*\*\*\*

**DELIBERATION N° 3**

**Rapporteur :** Monsieur le Maire, Noël VERDON

La longueur totale des ouvrages de distribution de gaz naturel concernée par l’occupation du domaine public sur la commune de Sainte-Foy est de 7 190 mètres.

Le coefficient applicable pour l’année 2024 est de 1,42

En application des formules de calcul suivantes :

$$[(0,035€ \times L) + 100€] \times 1,42$$

où L = longueur de canalisation, soit 7 190 mètres linéaires

Le montant de la redevance d’occupation du domaine public pour les ouvrages de transport de gaz sur la commune de Sainte-Foy au titre de l’année 2024 s’élève donc à 499,00 €.

\*\*\*\*\*

**DELIBERATION N° 4**

**2024\_09\_04 : APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT 2024 ET ESTIMATION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION**

**Rapporteur :** Madame Audrey FRANCHETEAU, la première adjointe

La Commission Locale d’Évaluation des Charges Transférées (CLECT) a pour rôle principal de procéder à l’évaluation des transferts de charges entre communes et EPCI ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique (FPU), afin de permettre le calcul des Attributions de Compensation.

Sa mission est double. Elle est chargée :

- de l’évaluation des charges transférées,

- de la rédaction d'un rapport soumis pour validation aux communes et pour information au Conseil communautaire qui, lui, notifiera le montant des Attributions de compensation découlant des travaux de la CLECT.

La CLECT 2024 qui s'est réuni le lundi 17 juin était composée des membres suivants :

#	Civilité	Nom	Prénom	Commune
1	Monsieur	JEGU	Didier	LES SABLES D'OLONNE
2	Madame	PINEAU	Florence	LES SABLES D'OLONNE
3	Monsieur	MONGELLAZ	Gérard	LES SABLES D'OLONNE
4	Monsieur	CASSES	Jean-Eudes	LES SABLES D'OLONNE
5	Monsieur	YOU	Michel	LES SABLES D'OLONNE
6	Monsieur	SIX	Jean-Yves	LES SABLES D'OLONNE
7	Madame	HORDENNEAU	Dominique	LES SABLES D'OLONNE
8	Monsieur	MAUREL	Mauricette	LES SABLES D'OLONNE
9	Monsieur	PEIGNEY	Christophe	L'ILE D'OLONNE
10	Monsieur	BOUARD	Albert	SAINT MATHURIN
11	Madame	FRANCHETEAU	Audrey	SAINTE FOY
12	Monsieur	CHAILLOUX	Jean-Charles	VAIRE

En 2024, la CLECT a pour objectifs :

- DE SUIVRE l'évolution de l'ajustement du coût du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) comme prévu dans le rapport 2018,
- DE RAPPELER la prise en charge du FPIC par l'Agglomération au bénéfice des communes membres acté depuis 2020,
- D'INFORMER les communes membres des coûts des services mutualisés :
  - ✓ De la Direction Générale au 1er janvier 2021,
  - ✓ De la Direction des Services Techniques au 1er septembre 2021,
  - ✓ De la Direction du Pôle Ressources au 1er juillet 2022,
  - ✓ De la Direction de l'entretien au 1er janvier 2023,
- DE CALCULER et REFACTURER les tickets restaurants des anciens « agents ville » aujourd'hui mutualisés au sein de l'Agglomération,
- DE FAIRE EVOLUER la décision de financement d'une partie de la politique de mobilité, grâce au reversement à l'Agglomération d'une part des recettes FPS de la Ville des Sables d'Olonne,
- D'ESTIMER le montant des Attributions de Compensation 2024.

Il convient de noter que les Attributions de Compensation seront fixées par délibération du Conseil Communautaire de l'Agglomération des Sables d'Olonne le 12 septembre 2024, une fois que ses communes membres auront adopté le rapport de la CLECT 2024 lors de leurs prochains Conseils municipaux.

\*\*\*\*\*

## DELIBERATION N° 5

### 2024\_09\_05 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

**Rapporteur** : Madame Audrey FRANCHETEAU, la première adjointe

Suite à la mutation d'un agent, il est proposé à l'assemblée de mettre à jour le tableau des effectifs :

Emplois	Emplois créés	ETP créés	Emplois pourvus	ETP pourvus
<b><u>Filière administrative</u></b>				
Attaché territorial	1	1	0	0
Adjoint administratif	4	4	4	4
<b><u>Filière technique</u></b>				
Technicien principal 2ème classe	1	1	1	1
Adjoint technique principal 2ème classe	2	2	2	2
Adjoint technique – 5 ST et 1 AEJF	6	6	6	6
Adjoint technique – AEJF	4	3.64	4	3.50
Adjoint technique – ATSEM	1	0.80	1	0.80
Adjoint technique – Entretien et AEJF	1	0.93	1	0.93
Adjoint technique – Restaurant scolaire et AEJF	1	0.96	1	0.96
	2	0.48	1	0.13
Adjoint technique – Entretien et restaurant scolaire	1	0.63	1	0.63
<b><u>Filière sociale</u></b>				
ATSEM principal 2ème Classe	1	1	1	1
<b><u>Filière médico-sociale</u></b>				
Médecin territorial hors classe	3	1.94	3	1.94

\*\*\*\*\*

## DELIBERATION N° 6

### 2024\_09\_06 : RENOVATION DE L'ECLAIRAGE DU COURT N°2 DE LA SALLE DE TENNIS - DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AGGLOMERATION DES SABLES D'OLONNE

**Rapporteur** : Madame Audrey FRANCHETEAU, Première Adjointe

Madame la Première Adjointe informe l'Assemblée que dans le cadre de la rénovation de l'éclairage du court n°2 de la salle de tennis, il convient de procéder à une demande de fonds de concours auprès de l'Agglomération des Sables d'Olonne. Le montant du projet s'élève à 8 307.06 €HT.

La Commune de Sainte-Foy sollicite donc auprès de l'Agglomération des Sables d'Olonne un fond de concours à hauteur de 50 % soit 4 153.53 €.

\*\*\*\*\*

Fin de la séance à 21h46